



Pour jouer au foot, même à l'entraînement, il vous faut un « pass sanitaire »

Chères Amies Sportives,
Chers Amis Sportifs,

Alors que le football amateur aubois, au regard du déroulement de ses compétitions, est plus ou moins à l'arrêt non pas depuis fin octobre 2020 mais dans les faits depuis le début de la trêve hivernale 2019/2020 c'est-à-dire en décembre 2019, le retour tant attendu sur les terrains s'est avéré enfin une réalité depuis mai ou juin dernier, selon les catégories d'âge.

De telle sorte que nous sommes passés d'une interrogation légitime à savoir « *quand allons-nous pouvoir rejouer au foot ?* » à la question « *comment va se dérouler la reprise effective des entraînements et des compétitions dans le cadre de la mise en place du « pass sanitaire ?* ».

Nombreuses sont donc à cette heure les légitimes interrogations soulevées tant par les dirigeant.e.s que par les pratiquant.e.s et plus généralement de la part de tous les acteurs du football amateur aubois dont bien évidemment les arbitres, délégué.e.s, technicien.nes du football, les bénévoles pris dans leur ensemble...

Comme vous le savez, **le parlement français a adopté** définitivement le dimanche 25 juillet dernier le projet de loi qui prévoit l'extension controversée pour certain.e.s d'entre vous du « **pass sanitaire** » **dans le cadre de la pratique, non pas du football mais de tous les sports amateurs**. Et le Conseil Constitutionnel a validé dans les grandes lignes, jeudi 5 août 2021, le texte proposé par le gouvernement. Il y a donc lieu de l'appliquer comme toute loi promulguée.

C'est sciemment que j'ai employé le terme de « controversée », certain.e.s préciseront même « très controversée ». Il suffit en effet de suivre la mobilisation anti-pass sanitaire qui forcément a des répercussions sur le football amateur aubois. Car, comme je l'ai toujours souligné, le football français amateur est aussi et avant tout le reflet de notre société au sens positif comme au sens négatif compte tenu qu'il est fort aujourd'hui de près de 2 000 000 de licencié.e.s. Ainsi, même si le football est apolitique, sans religion aucune, ouvert à toutes et à tous quel que soit son âge ou son niveau, il rassemble logiquement toutes les sensibilités que l'on peut rencontrer dans notre quotidien. Et il y a lieu de respecter dès lors tous les courants de pensée de chacune et chacun des licencié.e.s et plus généralement de tous les bénévoles.

En ma qualité de Président de l'Association District Aube de Football, il ne m'appartient donc pas d'alimenter les débats concernant cette nouvelle règle de droit applicable à cette heure jusqu'au 15 novembre 2021. Mais simplement de souligner ou de rappeler que le District Aube de Football est un organe déconcentré de la Fédération Française de Football qui, en ce qui la concerne, a délégation de service public sur le territoire métropolitain et ultra marin donnée par l'Etat Français pour développer et organiser la pratique du football sous toutes ses formes.



Ce qui signifie que le District Aube de Football se doit d'appliquer scrupuleusement les textes de la République Française compte tenu que ses autorités de tutelle sont avant tout le Ministère des Sports, l'Agence Régionale de Santé du Grand Est et toutes déclinaisons réglementaires locales prises sur décisions de M Le Préfet de l'Aube ou par tout propriétaire d'installations sportives à savoir les communes (*Maires*) ou les communautés de commune.

Après avoir rappelé le contexte légal de la mise en place du « pass sanitaire », il y a lieu, par cette communication épistolaire via le site Internet du District Aube de Football de répondre à vos premières et légitimes interrogations concernant sa déclinaison sur la vie des clubs aubois.

Concernant le volet des compétitions de niveau district, à l'heure où je rédige ce message dans le cadre de la préparation de la saison sportive 2021/2022, il est encore trop tôt pour vous communiquer des informations tangibles mais surtout pratiques. Car les premières communications de la Fédération Française de Football, et ce avant l'adoption définitive du texte de loi susvisé, ont pu générer incompréhension voire quiproquo de la part des clubs.

Ainsi, en qualité de Président du District Aube de Football, je vous informe officiellement **qu'un protocole spécifique pour les compétitions est en cours de production** conjointement établi par la Fédération Française de Football et le Collège des Présidents de District dont je suis membre de droit. **Il devrait à cet effet vous être proposé en cette fin de semaine ou au cours du début de la prochaine semaine.**

Par contre, **en ce qui concerne les modalités pratiques d'accès aux infrastructures sportives que vous utilisez au cours de la présente intersaison, c'est avec certitude que je vous informe ou que je vous rappelle que tout.e.s les pratiquant.e.s, dirigeant.e.s... depuis le lundi 9 août 2021 âgé.e.s de plus de 18 ans (c'est à dire dès le jour anniversaire de leur 18 ans) doivent, pour pouvoir s'entraîner, encadrer ou accompagner, justifier d'un « pass sanitaire » valide** consistant en la présentation numérique ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois modalités suivantes : *(le pass sanitaire pour les joueurs âgés entre 12 et 17 ans - au sens 18 ans moins 1 jour - sera mis en place qu'à partir du 30 septembre 2021 et il ne concernera jamais, du moins à cette heure, les moins de 12 ans)*

- A - Soit un **schéma vaccinal complet** :
 - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (*Pfizer, Moderna, AstraZeneca*) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (*Johnson & Johnson*) ;
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (*1 seule injection*).

- B - Ou la preuve d'un **test négatif de moins de 72 heures (*)** réalisé par un professionnel de la santé (*passage récent de 48 heures à 72 heures, pour mémoire*)
(*) pour chaque réunion, entraînement, match... même amical



- C - Voir le résultat d'un **test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement** de la Covid-19, datant de plus de 15 jours et de moins de 6 mois

Ce qui signifie concrètement que la responsabilité de veiller à l'application de cette règle légale appartient au Président de chaque club ou à son délégué (*la notion de délégation devant par contre répondre à certaines règles notamment en matière de formalisme*) et qu'elle doit être suivie dans le temps notamment pour les cas B et C.

Exprimé autrement, tout licencié majeur à compter du lundi 9 août 2021, même dans le cadre d'un entraînement individuel sous l'égide de son club d'appartenance, ne peut plus participer aux activités sportives proposées par l'association dont il membre s'il n'est pas titulaire d'un « pass sanitaire » tant au niveau des entraînements qu'au regard de sa participation à tout match amical, y compris pour les encadrants.

C'est très clairement un crève-cœur pour l'amateur de ballon rond que je suis et que nous sommes tous et toutes. D'ailleurs, c'est avec une très grande tristesse que j'ai d'ores et déjà pris acte de la défection de certain.e.s équipe.s qui ne repartiront donc pas en septembre prochain faute d'un nombre de pratiquants suffisant titulaires d'un « pass sanitaire » alors même qu'il peut être obtenu même en l'absence de tout recours à la vaccination. Et d'autres défections, selon les échanges que je peux avoir avec vous ou à travers des témoignages rapportés par d'autres membres du Comité Directeur du District Aube de Football très actifs en cette période estivale, sont malheureusement attendues.

Certain.e.s d'entre vous jugeront très probablement mes propos trop pessimistes ou contraires à l'esprit associatif ou à la liberté individuelle. Sachez que je suis parfaitement conscient que le « pass sanitaire » est une contrainte supplémentaire pour vous tous, pratiquant.e.s ou encadrant.e.s. âgé.e.s de plus de 18 ans et plus généralement pour la vie des clubs. Mais en ma qualité de Président responsable du District Aube de Football et au nom du Comité Directeur que je représente, j'assume pleinement le poids des mots retenus sans toutefois m'immiscer par exemple dans le débat de l'obligation vaccinale. Ce débat n'a pas lieu d'être au sein du District Aube de Football car tout licencié peut trouver sa place à partir du moment où il respecte les lois de la République Française.

Car à cette heure, du moins en lien avec les connaissances scientifiques des sachants dont je ne suis pas, la solution du « pass sanitaire » semble être la solution idoine, pour respecter son partenaire de club, toutes les composantes de son club ainsi que son adversaire d'un jour et plus généralement la société française.

Chacun.e d'entre vous est bien évidemment libre d'organiser et gérer sa vie comme bon lui semble mais en matière sanitaire, votre ou vos choix ne doivent pas impacter les autres notamment au regard d'une quelconque prise de risque.

De telle sorte que chacun est libre d'adhérer ou pas au principe du « pass sanitaire » mais dans tous les cas, **absence de « pass sanitaire » doit être synonyme d'une reprise individuelle du football à une date sine die.** Car une vie est plus forte que le football.



Même si nous sommes loin du côté purement sportif qui nous anime, la société française a su faire preuve à mon sens de solidarité sans faille depuis mars 2020 dans bien des domaines. Certain.e.s en ont même payé de leur propre vie pour nous soigner par exemple alors que les masques manquaient.

En respectant les règles légales du « pass sanitaire », c'est aussi un témoignage et un respect de l'effort de tous les français.e.s depuis plus de 15 mois maintenant, visant, nous l'aspirons tous, à un retour progressif à la vie normale.

Et bien évidemment si des aménagements sont possibles au regard du protocole devant être mis en place par notre instance de tutelle, à savoir la Fédération, tout sera mis en place, soyez en certain, pour faciliter le retour de tous sur les terrains avec le moins de contraintes possibles.

Maintenant, j'espère qu'à travers cette tribune, la position retenue par certain.e.s d'entre vous évoluera dans l'intérêt collectif car ne l'oublions pas, le football est peut-être le sport collectif le plus individuel qu'il soit du moins au regard de ses mentalités.

Bonne intersaison à tous et à très bientôt au bord d'un terrain

Philippe PAULET

Président du District Aube de Football